

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

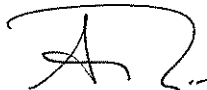
OBJET

**Créations et
suppressions d'emplois
et conditions de
recrutement de certains
emplois**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame KARCHI-SAADI
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN

Excusée :

Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN D'ORO

N° DE DOSSIER : 11 H 06

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE CERTAINS EMPLOIS

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

I/ CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Dans le cadre de l'organisation des services, un certain nombre d'emplois évolue, nécessitant la modification du tableau des effectifs. Ces évolutions résultent des recrutements qui ne sont pas toujours sur un grade identique à l'agent qui occupait précédemment le poste ou à l'évolution du profil de poste, des avancements de grade et des promotions internes suite aux Commissions Administratives Paritaires, de la refonte statutaire de certains cadres d'emplois de catégorie B, ou des nominations d'agents en qualité de stagiaire.

Comme chaque année, une proposition de créations et de suppressions de postes est soumise au Conseil Municipal afin d'arrêter un tableau des effectifs. Il fait apparaître 5 suppressions de postes et 9.5 créations, dont 5.5 au titre de la création de la crèche de Bois Joli effective depuis le 29 août 2011, et 2 postes d'ATSEM à temps non complets à 50%, de septembre 2011 à juin 2012 pour faire face aux ouvertures de classes supplémentaires. Sur ces 9.5 créations, 6.5 se justifient par une extension du périmètre de l'action publique (5.5 pour Bois joli et 1 pour les ouvertures de classe).

Lors de sa séance du 19 octobre 2011, le Comité technique paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité à ce tableau.

II/ CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES EMPLOIS DE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION, DE CHEF DE PROJET DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE DIRECTEUR ADJOINT DES FINANCES

1/ Responsable de la communication

Un emploi de responsable de la communication est inscrit au tableau des effectifs à temps non complet. Compte tenu des missions dévolues à cet emploi et des responsabilités en découlant (proposition d'une stratégie globale de communication, supervision et coordination de sa mise en œuvre, définition du plan de communication), il est nécessaire de confirmer que cet emploi relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux et qu'il soit désormais pourvu à temps plein.

L'agent retenu sur cet emploi, s'il n'était pas titulaire de la fonction publique, devrait justifier d'une formation au minimum de niveau baccalauréat + 4 spécialisé dans le domaine de la communication, ainsi que d'une expérience d'au moins 5 ans dans ce secteur d'activité.

2/ Chef de projet systèmes d'information

Dans le cadre des transformations d'emplois citées précédemment (I), un emploi de rédacteur chef a été supprimé et un emploi d'ingénieur a été créé afin de renforcer la Direction des systèmes d'informations et des télécommunications dans sa dimension technique, par un ingénieur-chef de projet systèmes d'information, chargé en particulier de piloter la réalisation et le maintien en condition opérationnelle de projets informatiques de la Ville, apporter une expertise technique dans l'administration d'applications informatiques pour optimiser leurs performances, conseiller et assister les utilisateurs.

Cet emploi relève du cadre d'emplois des ingénieurs et si l'agent retenu n'était pas titulaire de la fonction publique, il devrait justifier d'une formation au minimum de niveau baccalauréat + 4 d'ingénieur spécialisé dans les systèmes d'information, ainsi que d'une expérience d'au moins 5 ans dans ce secteur d'activité.

3/ Directeur Adjoint des finances

L'organigramme de la Direction des finances comprend un emploi de Directeur Adjoint inscrit au tableau des effectifs dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux. Il est chargé de seconder le Directeur dans l'ensemble de ses missions et d'accompagner, grâce à son expertise technique, les projets de la Ville en matière de gestion financière.

Si l'agent retenu n'était pas titulaire, il devrait justifier d'une formation au minimum de niveau baccalauréat + 3 spécialisé en économie ou finances publique ainsi que d'une expérience d'au moins 5 ans dans ces secteurs, avec une expérience en gestion de projet.

Pour ces trois emplois, dans l'hypothèse où ils ne pourraient pas être pourvus par un agent titulaire de la fonction publique, ils pourraient l'être par des agents contractuels compte tenu de la nature des fonctions citées et des besoins du service, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984. Ils seraient alors rémunérés par référence au cadre d'emplois afférents à leur emploi et percevraient le régime indemnitaire en vigueur au sein de la Ville ainsi que le 13^{ème} mois. La durée de leur contrat pourrait être de 3 ans renouvelables par renouvellement express.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces créations et ces suppressions d'emplois, ainsi que les conditions de recrutement afférentes aux trois emplois ci-dessus, selon les modalités présentées.

La dépense en résultant est inscrite au budget primitif.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les créations et suppressions ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement des trois emplois cités selon les modalités présentées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué,



Pascale GENDRON

SUPPRESSIONS	CREATIONS
TRANSFORMATIONS DE POSTES LIEES A DES RECRUTEMENTS	
1 adjoint administratif de 2de classe	1 rédacteur
1 adjoint administratif de 1ere classe	1 redacteur
1 adjoint technique de 1ere classe	1 technicien principal de 2ème classe
1 rédacteur	1 attaché
1 redacteur chef	1 ingénieur
1 brigadier	1 brigadier chef principal
2 contrôleurs de travaux	2 techniciens principaux de 2de classe
8	8
SUPPRESSIONS	CREATIONS
TRANSFORMATIONS DE POSTES SUITE A LA CAP	
1 attaché	1 attaché principal
1 attaché principal	1 directeur
1 redacteur chef	1 attaché
1 rédacteur principal	1 rédacteur chef
1 technicien principal de 2de classe	1 technicien principal de 1ère classe
1 animateur	1 animateur principal de 2de classe
1 adjoint administratif de 1ere classe	1 adjoint administratif principal de 2ème classe
1 adjoint administratif principal de 1ere classe	1 rédacteur
2 adjoints administratifs de 1ere classe	2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
2 adjoints techniques de 1ère classe	2 adjoints techniques principaux de 2ème classe
1 ATSEM de 1ère classe	1 ATSEM principal de 2de classe
2 auxiliaires de puériculture de 1ère classe	2 auxiliaires de puériculture principal de 2de classe
1 auxiliaire de soins principal de 2de classe	1 auxiliaire de soins principal de 1ère classe
1 gardien de PM	1 brigadier
1 brigadier	1 brigadier chef principal
1 opérateur des APS	1 opérateur qualifié des APS
3 adjoints techniques principaux de 1ère classe	3 agents de maîtrise
22	22

SUPPRESSIONS	CREATIONS
TRANSFORMATIONS DE POSTES LIEES AUX REFONTES DES CADRES D'EMPLOIS DE CATEGORIE B	
2 techniciens supérieurs chefs	
1 technicien supérieur principal	6 techniciens principaux de 1ère classe
3 contrôleurs de travaux chefs	
11 techniciens	12 techniciens principaux de 2de classe
1 contrôleur de travaux principaux	4 techniciens
4 contrôleurs de travaux	
1 chef de service de police municipale de classe supérieure	1 chef de service de police municipale principale de 2ème classe
1 animateur chef	1 animateur principal de 1ère classe
6 animateurs	6 animateurs
1 éducateur des activités physiques et sportives de 1ère classe	1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2de classe
2 éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe	2 éducateurs des activités physiques et sportives
33	33
SUPPRESSIONS	CREATIONS
TRANSFORMATIONS LIEES A DES NOMINATIONS STAGIAIRES	
11 adjoints administratifs de 1ère classe	11 adjoints administratifs de 2de classe
11 adjoints techniques de 1ère classe	11 adjoints techniques de 2de classe
22	22
SUPPRESSIONS	
1 attaché	
1 ingénieur	
1 adjoint administratif de 1ère classe	
1 adjoint administratif de 2de classe	
1 adjoint technique de 2de classe	
5	
	CREATIONS
	1 attaché principal
	1 éducateur de jeunes enfants
	2 auxiliaires de puériculture
	2,5 adjoints techniques de 1ère classe
	1 attaché
	1 technicien principal de 2de classe
	2 ATSEM à temps non complet de septembre 2011 à juin 2012
	9,5